

## REUNION DU 17 MAI 2018

L'an deux mille dix huit le 17 mai 2018 à 19h les conseillers municipaux de la commune de Bréville sur Mer étant réunis au lieu ordinaire de ses séances, par convocation légale sous la présidence de Mme ANDRIEUX Annick, Maire.

**Date de convocation :** le 11 Mai 2018

### **Etaient Présents :**

Mmes Annick ANDRIEUX, Marie-Claude HOLLANDE, Marine LAPIE, Claudine LAMORT, Nicole MAUDUIT, Brigitte LEMIERE, Mrs Stanislas MARTIN, Jacques BOUTOUYRIE, Jean Michel NOGUES, Jean-Michel POLGE, Bruno BOUET, Frédéric FORTIN, Hubert LECOURT,

### **Absents excusés :**

Mr Alain HENRY ayant donné procuration à Mme Annick ANDRIEUX

Secrétaire de séance : Mme Nicole MAUDUIT

## VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Pour l'année 2018, il a été décidé d'accorder les subventions suivantes :

- Souvenir Français : 100 €
- Chasse : 100 €
- Oyats : 150 €
- AFEL : 150 €
- Comité des Fêtes : 150 €
- Bibliothèque pour tous : 150 €
- ASPTT à titre exceptionnel : 500 €

En ce qui concerne les associations Brévillaises pour 2018 AFEL et Comité des fêtes des subventions supplémentaires pourront être accordés sur présentation de leur bilan et de projets pour animer la commune. Pour 2019 toute association souhaitant obtenir une subvention devra en faire la demande et présenter un projet et un bilan comptable.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les subventions pour 2018 et approuve ces nouvelles dispositions pour 2019.

## SCHEMA DE MUTUALISATION

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 (art. 67) a créé l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre, l'élaboration et l'adoption d'un projet de schéma de mutualisation des services dans l'année qui suit le renouvellement des conseillers municipaux pour une mise en œuvre pendant la durée du mandat.

Cette réforme s'appliquant à partir des élections Municipales de 2014, un premier projet de schéma de mutualisation a été adopté fin 2015.

Le mouvement de mutualisation n'est pas récent sur le territoire de Granville Terre et Mer. Les expériences de mutualisation menées, qu'elles soient relativement anciennes (services informatiques entre la ville de Granville et la Communauté du Pays Granvillais, par exemple) ou plus récentes (services d'instruction des autorisations du droit des sols) ont donné satisfaction aux collectivités.

La mutualisation constitue un levier pour renforcer les liens et la cohésion intercommunale au sein d'une intercommunalité encore jeune, pour améliorer l'offre et le fonctionnement des services sur tout le territoire ainsi que les conditions de travail des personnels.

L'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation fournit, par conséquent, l'opportunité de faire un bilan sur les mutualisations existantes et de réfléchir à de nouvelles pistes de mutualisation sur le territoire de Granville Terre et Mer.

Conformément à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a donc élaboré un schéma de mutualisation provisoire en 2015. Puis, en 2016 et 2017, les cabinets de conseil Stratéal et CALIA Conseils ont accompagné la Communauté de Communes dans l'élaboration du projet de territoire et de son volet organisationnel. Fruit d'un travail de concertation au niveau à la fois technique et politique, celui-ci se projette sur des pistes de mutualisation des prochaines années. Dans le cadre de sa mise en œuvre, chacune des étapes fera l'objet de validation par le Conseil Communautaire avec liberté pour chaque commune d'adhérer ou non à la mutualisation proposée.

Conformément à la réglementation, le projet de mutualisation est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Après consultation du conseil municipal, il en résulte :

- avis favorables : 10
- avis défavorables : 3
- abstentions : 2

## QUESTIONS DIVERSES : FRELON ASIATIQUE

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable pour renouveler notre convention auprès de la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche. [www.fgdon50.com](http://www.fgdon50.com)